

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-181

OBJET :

*Aménagement d'une aire d'accueil
de saisonniers en habitat mobile à
Morzine – Fixation des tarifs de
location des emplacements*

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 novembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 novembre 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GREMAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérard.

Résultat du vote :

votants :27
pour :27
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par Sophie COTTET à Emmanuel REY.

Monsieur Gérard LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire du projet d'aménagement, à titre expérimental, d'une aire d'accueil de saisonniers sur la commune de Morzine (Les Granges) pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 30 avril 2025. Pour ce faire, une convention doit être passée avec les propriétaires des parcelles concernées afin de fixer les conditions de mise à disposition des terrains et les obligations des parties. Par ailleurs, il convient également de fixer les tarifs qui seront appliqués pour la location des emplacements qui seront aménagés.

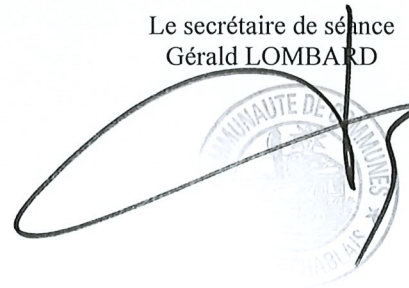
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **autorise** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de terrains nécessaire à l'aménagement, à titre expérimental et pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 30 avril 2025, d'une aire d'accueil de saisonniers en habitat mobile sur la commune de Morzine (Les Granges),
- **décide** de fixer comme suite les tarifs des emplacements qui seront aménagés :
 - 215 euros par camion aménagé, par mois et pour 1 personne,
 - 250 euros par camion aménagé, par mois et pour 2 personnes,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :